



QUATRE DOSSIERS PRIORITAIRES POUR LES AGRICULTEURS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

par SYLVIO MORIN

Plus de 200 personnes, dont 158 délégués, ont pris part à l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches qui s'est tenue à Sainte-Marie-de-Beauce le 23 octobre. Les quatre résolutions adoptées, portant sur l'assurance récolte, les matières résiduelles fertilisantes, la sécurité du revenu et l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC), fixeront les dossiers prioritaires à mener au cours des prochains mois.

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches regroupe et représente les producteurs agricoles propriétaires des 5 577 fermes sur le territoire des 10 MRC de la région administrative de la Chaudière-Appalaches. Elle est présentement présidée par James Allen qui, en marge de l'AGA de la Fédération régionale, a félicité l'ensemble des députés provinciaux de la région pour leur élection du 1^{er} octobre dernier, et souhaite travailler rapidement sur les priorités mises de l'avant tout au long de la campagne électorale.

En AGA, la première résolution adoptée sur l'**assurance récolte** résulte de la sécheresse de l'été dernier. Les producteurs sont fortement déçus que les stations météorologiques références, servant à collecter les données reliées à leurs pertes et aux remboursements qui s'ensuivent, reflètent rarement la réalité. En effet, la station attribué à un producteur peut être située à plusieurs kilomètres et les données (quantité de précipitations, gel, etc.) diffèrent donc de celles de la ferme. L'UPA souhaite que la Financière agricole du Québec (FADQ) revoie sa méthode de calcul pour 2018 et veille à augmenter le nombre de stations météorologiques.

La 2^e résolution concerne les **matières résiduelles fertilisantes**. En vertu de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le monde municipal doit, d'ici 2022, procéder à la mise sur pied de nouvelles méthodes de gestion de leurs matières résiduelles organiques afin de favoriser leur mise en valeur. En fonction de ces nouvelles dispositions législatives, l'offre concernant les matières résiduelles fertilisantes pour les superficies agricoles se verra largement augmenter.



Les entreprises agricoles de la Chaudière-Appalaches sont présentement en situation d'équilibre par rapport à la quantité de phosphore produit et disposé. L'arrivée d'une grande quantité de matières résiduelles fertilisantes dans la région risque la fragilisation de cet équilibre et entrera en compétition avec l'offre de matières fertilisantes issues des entreprises d'élevage, lesquelles paieront des frais supplémentaires pour les déplacer. À cela s'ajoute la méconnaissance à propos des risques de contamination qu'entraîne l'épandage de matières résiduelles municipales digérées sur la santé des sols agricoles et les cultures associées à la consommation animale.

L'UPA demande donc qu'avant d'évaluer la réception de matières fertilisantes issues des résidus municipaux que les dossiers problématiques suivants soient résolus : les milieux humides et hydriques, la taxation foncière et le moratoire sur l'agrandissement des superficies en culture. L'UPA souhaite également que ces matières fertilisantes issues des résidus municipaux soient rendues disponibles aux secteurs ayant des besoins, mais sans créer de déséquilibre dans la disposition des surplus de déjections animales. Enfin, l'organisme réclame un encadrement permettant d'éviter tout type de contamination à court et à long terme liée à l'utilisation de telles matières, par des analyses en laboratoire indépendant.

La question de la **sécurité du revenu** a également été l'objet d'une résolution des délégués de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches.

Depuis le premier cadre stratégique pour l'agriculture canadienne établi en 2003, l'ensemble des fonds fédéraux consacrés à la gestion des risques transite par les programmes inscrits dans ce cadre. Cette situation a posé un enjeu pour la Financière agricole du Québec FADQ, qui se devait dorénavant d'assurer la pérennité de l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) en maximisant les sommes retirées des programmes fédéraux.

En décembre 2014, le groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, mandaté pour voir à adapter les outils de gestion du risque, a remis son rapport. Ses recommandations portaient, entre autres, sur l'ajustement de la rémunération de l'exploitant et les problématiques liées aux arrimages ASRA-Agri.

L'exercice de redressement des finances publiques a coûté cher aux agriculteurs québécois. Le budget de la FADQ des dernières années est descendu de 606,6 M\$ en 2013-2014 à 437,9 M\$ en 2016-2017. Ces sommes ont été dépensées à d'autres fins que l'agriculture.

»»

»»

L'UPA demande donc que l'État québécois rétablisse le budget annuel de la FADQ à au moins 630 M\$ et de permettre que les surplus soient réinvestis pour moderniser et bonifier les programmes, en corrigeant les problématiques liées aux arrimages d'Agri-investissement et d'Agri-stabilité, tout en répondant aux besoins des petites entreprises et aux réalités régionales.



Les délégués réunis en congrès à Sainte-Marie n'ont pu passer à côté du récent **accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique (LAEUMC)** qui les concernent au premier chef. C'est ainsi que l'AGA de l'UPA de la Chaudière-Appalaches a demandé à ce que la finalisation de l'Accord affecte le moins possible les différents volets de la gestion de l'offre et les échanges commerciaux avec les autres pays que les États-Unis et le Mexique, que les pertes subies par les entreprises agricoles soient compensées à la valeur réelle, une réelle symétrie des normes et des procédures de contrôle chez nos partenaires commerciaux et que les produits importés répondent aux normes canadiennes de production.

L'AEUMC et la taxation foncière ont aussi beaucoup retenu l'attention au cours de l'AGA du 23 octobre. « L'équité en matière de taxation n'est plus assurée, surtout dans les régions où la pression sur la valeur des terres est plus forte et aux abords des grandes villes. Le gouvernement canadien doit quant à lui donner suite rapidement à ses engagements et dédommager les producteurs. Dans ces deux dossiers prioritaires, l'appui du gouvernement québécois est essentiel à la suite des choses », a conclu le président général de l'UPA, Marcel Groleau, présent à cette occasion.



LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE : UN ENJEU DEPUIS 40 ANS

C'est le 9 novembre 1978 qu'était adoptée la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Depuis, bien du chemin a été parcouru pour faire reconnaître l'importance de la fameuse zone verte, bien que ces dernières années, Chaudière-Appalaches a perdu de son garde-manger collectif à un rythme plus rapide que les autres régions du Québec.

« Chaudière-Appalaches est la championne provinciale avec ses 4 193 hectares d'exclusion de la zone agricole depuis la révision de la zone agricole en 1992. Le dernier rapport annuel de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) mentionne que lors de l'exercice 2016-2017, plus de 80 % des décisions rendues se sont soldées par une autorisation », rappelle le 1^{er} vice-président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, Jean Lambert.

« Ce que ces chiffres me démontrent, c'est que malgré certains refus déplorés par certains groupes ou personnes, la CPTAQ et l'UPA ont été tout de même souples dans notre région. »

En effet, ces derniers temps, certaines organisations ont remis en question les fondements de la CPTAQ et de la LPTAA. Pourtant, diverses ententes tripartites entre la CPTAQ, les MRC et l'UPA ont été conclues en vertu de l'Article 59 de la LPTAA, autorisant le dézonage en vue de la construction de centaines de résidences.

« En plus de cela, je tiens à rappeler que l'UPA est toujours ouverte à la discussion pour éviter les incompréhensions mutuelles. D'ailleurs, les plans de développement de la zone agricole (PDZA) mis en place dans presque toutes les MRC de la Chaudière-Appalaches sont un bel exemple de concertation et un gros plus pour la mise en valeur du territoire agricole », de conclure M. Lambert.

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches contribue à l'amélioration continue et durable de la qualité de vie de tous les producteurs agricoles et forestiers de la Chaudière-Appalaches, en agissant afin de promouvoir, défendre et développer leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux. L'UPA est une organisation syndicale professionnelle qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.